Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D30DSJVAP_JA26-DE

DSJVAP/ JEUNESSE / LL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

DISPOSITIF « BOURSE VILLE VACANCES » DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026

Rapporteuse : Emilie MASSON

Dans le cadre de sa politique jeunesse, **la Ville de Fougères a confié à la Mission Locale la gestion d'une dotation « bourse ville vacances ».**

Elle s'adosse à la dotation « sac vacances », les deux constituant le dispositif « vacances autonomes » de la Mission Locale pour favoriser l'accès aux vacances des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce dispositif permet de développer la mobilité, l'apprentissage de l'autonomie des jeunes mais aussi le transfert de compétences dans la démarche d'insertion. C'est également un excellent moyen pour établir une relation de confiance avec les jeunes et un bon levier de motivation pour travailler sur certains freins liés à l'insertion sociale et professionnelle.

1- La dotation « sac vacances » (non financée par la Ville de Fougères)

Le « sac vacances » cible les jeunes du Pays de Fougères âgés de 16 à 25 ans suivis par la Mission Locale dans le cadre d'un accompagnement renforcé. Son montant est de 180€. 14 bourses en 2025

2- La dotation « bourse ville vacances » (financée par la Ville de Fougères)

La « bourse ville vacances » cible les jeunes Fougerais âgés de 16 à 25 ans, en accompagnement renforcé par la Mission Locale de mobilité géographique, éligibles aux critères de l'A.P.L. et dont le foyer fiscal est non imposable. Sont majoritaires les jeunes résidents de FOUGERES HABITAT, partenaire de l'action.

Le séjour doit satisfaire plusieurs conditions : le départ est autonome, sans la famille (priorité au primo départ), individuel ou collectif, en France ou à l'étranger, pour un minimum de 4 jours, 3 nuits. Un accompagnement technique, financier et matériel pour préparer le départ et réussir le séjour est proposé par la mission locale. Son montant est de 100€ remis sous la forme de chèques vacances.

BUDGET PREVISIONNEL 2025 DE L'ACTION

Pour l'année 2025, plusieurs partenaires ont été sollicités par la Mission Locale du Pays de Fougères pour permettre le financement du dispositif « vacances autonomes » :

- Vacances ouvertes Paris : 20 bourses de 180 € (chèques vacances)
- FAJ Collectif/Conseil départemental : 540 € pour le financement du contenu des sacs vacances et l'adhésion à Vacances Ouvertes
- **La Ville de Fougères : 18 bourses de 100 € (chèques vacances), résiduel de 2 bourses en 2025.**

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:35:49

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D30DSJVAP_JA26-DE

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Charges directes liées à l'action	**552,86**	FAJ Collectif/conseil Départemental	540,00
dont adhésion 2025 vacances ouvertes	110,00		
Et matériel des sacs	375,46	Participation des jeunes	184,00
Frais de poste	67,40		
Chèques vacances	**3 420,00**	Vacances ouvertes	2 520,00
Vacances ouvertes	2 520,00		
Bourse Ville vacances	900,00	Ville de Fougères	942,60
		(11 bourses reliquat 2024)	
Charges de personne directes/indirectes	**3 500,00**		
		Mission Locale	3 683,26
Charges de structure 10%	**397,00**		
TOTAL	**7 869,86**	**TOTAL**	**7 869,86**

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

La Ville de Fougères ouvre depuis 2015 une dotation annuelle de 20 bourses. Les jeunes se font remettre par la mission locale des chèques vacances d'une valeur de 100 €.

Compte-tenu du reliquat antérieur (2 bourses ville vacances) et après avis favorable unanime de la Commission Sports, Jeunesse, Vie étudiante réunie le 13 janvier 2026, il vous est proposé de valider le montant de subvention suivant :

- **Mission locale du Pays de Fougères : 1 800 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme BIARD ne participe pas au vote

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:36:01+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:35:49